



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2018-111

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

2A-2018-09-21-002 - Arrêté interpréfectoral portant délégation de l'exercice de la présidence de la commission nautique locale de la Corse-du-Sud (2 pages)

Page 3

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

2A-2018-09-21-002

Arrêté interpréfectoral portant délégation de l'exercice de
la présidence de la commission nautique locale de la
Corse-du-Sud



PREFECTURE MARITIME
DE LA MEDITERRANEE

PREFECTURE
DE LA CORSE-DU-SUD

ARRETE INTERPREFECTORAL

PORTANT DELEGATION DE L'EXERCICE DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION NAUTIQUE LOCALE DE LA CORSE-DU-SUD

N° 235 / 2018
DU 17 SEP. 2018

N°
DU 21 SEP. 2018

Le préfet maritime de la Méditerranée

La préfète de Corse,
préfète de la Corse-du-Sud

- VU le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfetures maritimes sous forme électronique,

ARRETE

ARTICLE 1

En application des dispositions de l'article 5 du décret n°86-606 du 14 mars 1986 susvisé, l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales constituées au sein du département de la Corse-du-Sud est délégué à l'administrateur principal des affaires maritimes Riyad Djaffar, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Corse-du-Sud.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur principal des affaires maritimes Riyad Djaffar, l'administrateur de 2^{ème} classe des affaires maritimes Edouard Gourd, adjoint au chef du service mer et littoral de la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud, reçoit délégation pour exercer la présidence définie à l'article 1.

ARTICLE 3

Le présent arrêté interpréfectoral abroge et remplace l'arrêté interpréfectoral n° 136/2018 du 21 juin 2018 (Préfecture maritime de la Méditerranée) et n°2A-2018-06-29-002 du 29 juin 2018 (Préfecture de la Corse-du-Sud).

ARTICLE 4

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée et de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Le préfet maritime de la Méditerranée,

La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud



Le vice-amiral d'escadre
Charles-Henri de La Faverie du Ché



Josiane Chevalier